



# AGIR VITE AGIR FORT



**C**e Groupe de Travail se réunit sous la présidence d'Antoine Magnant Directeur Général Adjoint dans un « format très particulier », **suite au drame qui a touché toute la communauté DGFIP le 21 novembre dernier.**

Le directeur adjoint souhaite évoquer **l'émotion collective partagée par l'ensemble des agents et l'expression de solidarité extrêmement forte de la part des collègues, des autorités publiques et d'un grand nombre de personnes extérieures à la DGFIP.**

Il **dénonce la « poubelle des réseaux sociaux »** où il est facile de déverser des propos orduriers cachées derrière l'anonymat. Les identifiables, quand cela sera possible, seront **poursuivis pénalement.**

Le Directeur Général Adjoint explique que ce premier GT pose les bases des thématiques concernant le Contrôle Fiscal et notamment les interventions devant se dérouler au domicile des contribuables. Il précise qu'il a constitué **un groupe d'experts internes composés de vérificateurs de BDV, de DIR-COFI et de cadres, qui se réunira le 8 décembre 2022.**

Puis le **travail sera élargi à d'autres situations** dans lesquelles des collègues de la DGFIP se retrouvent seuls en dehors du bureau : huissiers, géomètres, évaluateurs...

Le **calendrier** s'organisera de la manière suivante :

- GT d'aujourd'hui
- Réunion technique le 8 décembre (cf supra)

- **GT fin janvier** pour partager l'état des travaux avec l'apport de nos contributions avec une traduction concrète en terme d'orientations collectives et d'évolutions normatives possibles
- Puis ensuite un **élargissement aux autres métiers « nomades »**

Dans les propos liminaires, **F.O.-DGFIP** a dénoncé le fait que les **services de la DGFIP sont devenus une cible** pour ceux qui souhaitent exprimer un ressentiment envers l'État ou les institutions publiques.

De plus, les **difficultés financières et sociales croissantes** de certains de nos concitoyens peuvent les pousser à des actes d'une extrême violence. Le drame du 21 novembre dernier nous a plongés dans cette bien difficile réalité.

**F.O.-DGFIP** a fait le choix d'une déclaration liminaire réduite afin que le Groupe de Travail, au travers des retours de nos collègues vérificateurs, détermine rapidement quelles sont les **meilleures solutions qui leur permettront d'exercer à l'avenir leur métier en toute sécurité tout en poursuivant la lutte contre la fraude fiscale.**

**F.O.-DGFIP** a rappelé la nécessité d'**élargir les réflexions à l'ensemble des métiers « nomades » et aux métiers d'accueil.**

**F.O.-DGFIP** rappelle que les collègues veulent **continuer d'aller sur le terrain**, car c'est l'essence même du métier de vérificateur.

**F.O.-DGFIP** propose de **faire évoluer la législation** pour que les **interventions au domicile** des gérants ne puissent plus être réalisées quand bien

même il s'agirait du siège social de l'entreprise.

**F.O.-DGFIP** dénonce l'absence d'accompagnement des micro-entrepreneurs qui méconnaissent leurs obligations fiscales, notamment en matière de TVA, créant ainsi de l'incompréhension et de l'agressivité.

La direction doit, pour **F.O.-DGFIP**, **vérifier absolument l'ensemble des points relatifs à la sécurité des vérificateurs** (antécédents judiciaires et fiscaux, relations avec les autres administrations,...) avant de valider la fiche. En cas de **casier judiciaire** du contribuable, **F.O.-DGFIP** demande que la procédure soit réalisée **en distanciel avec anonymisation systématique**. **FO** rappelle que la **procédure d'anonymisation prévue par l'article 286B du LPF est méconnue** et de ce fait **très peu utilisée**.

Dés lors qu'une tension même infime est détectée lors d'un contrôle sur place, **F.O.-DGFIP** revendique que le vérificateur puisse automatiquement **recevoir le contribuable au sein de nos locaux**, précisant que la dernière intervention sur place n'est pas obligatoire (visioconférence, téléphone ou RDV dans les locaux de l'administration).

La délégation **F.O.-DGFIP** est revenue sur la **formation des vérificateurs** qui fut à une époque lointaine au plus près du terrain permettant une **approche complète du métier**. **F.O.-DGFIP** rappelle que la formation d'huissier comportait aussi un stage avec des collègues expérimentés et un module qui apprenait aux agents d'éviter de devenir une cible (ne pas se positionner dos à une porte, sonner et s'éloigner de la porte, se garer de manière à quitter les lieux rapidement...)

Quant à la loi ESSOC, pour **F.O.-DGFIP**, elle a été si loin dans l'accompagnement qu'elle en a rendu le contrôle fiscal incongru dans l'esprit du vérifié : « Excusez moi de vous déranger, vous avez le droit de... mais on va quand même faire vous faire un contrôle fiscal ! », brouillant ainsi le message adressé aux contribuables.

**F.O.-DGFIP** insiste sur le **soutien de la hiérarchie**, parfois teinté de reproches, usant d'expressions telles que « On vous couvre sous votre entière responsabilité » !

**F.O.-DGFIP** a rappelé que les **fiches de signalements des agressions ne sont pas rédigées** par les agents qui s'autocensurent ou parce qu'elle ne conduisent qu'à un simple rappel à l'ordre par courrier.

Dans la continuité, **F.O.-DGFIP** estime qu'outre la peur du jugement, des mécanismes de défense s'opèrent : la réalité est tellement impensable que l'agent la refoule. Aussi **FO** préconise l'**intervention régulière de psychologues** dans les services du Contrôle Fiscal pour libérer la parole.

**F.O.-DGFIP** ajoute qu'avant l'assassinat de Bullecourt, une agression avec arme s'était déjà produite dans le Pas de Calais, cette fois ci dans les locaux de l'administration. Ce qui induit aussi **des investissements sécuritaires dans nos locaux**.

Les **chefs de service** ne sont **pas non plus à l'abri** puisque, dans les deux cas, ils ont été spécifiquement visés probablement du fait leur positionnement hiérarchique.

La cheffe de bureau RH a salué les débats très nourris et a pris note de nos propositions. Elle reste dans l'attente nos contributions complémentaires par écrit. Elle propose de séquencer les **différents thèmes** en les articulant au fur et à mesure suivant l'ordre suivant :

1. **Préparation de la vérification** : traçabilité autour du contexte, état des lieux...
2. **Déroulement d'une vérification** : CSP
3. **Articulation du contrôle avec les forces de sécurité et les autres administrations** : partage d'infos...
4. **Équipements** au sens large : véhicules, anonymisation des véhicules, téléphones...
5. **Signalements et suites données** : aspects judiciaires, droit de retrait, libération de la parole, protection fonctionnelle...
6. **Formation initiale et les métiers du CF**, formations gestions des conflits et situations difficiles et accompagnement individuel, notamment psychologique, accès à l'information des agents...

**Pour F.O.-DGFIP, il faut désormais avancer vite et avancer fort pour que, de cette tragédie, émergent des mesures concrètes et des engagements durables. Il y a URGENCE ! N'attendons pas le prochain drame !**